SALON DU MEUBLE
BRUXELLES

Cher exposant,
Cher constructeur,
Cher fournisseur,

Vous allez exposer ou fournir un service au Salon du Meuble de Bruxelles 2025. Pour un résultat optimal, nous voulons préparer cela avec vous. En tant qu'organisateurs du Salon, nous nous ferons bien sûr un plaisir de vous aider.

Ce vade-mecum est un guide important pour vous et vos fournisseurs et est le fruit de notre expérience acquise au fil des années. Nous vous invitons à le lire attentivement, à passer en revue toutes les sections et à le partager en interne au sein de votre entreprise ainsi qu'avec vos fournisseurs et transporteurs.

À compter de cette année, un nouveau système a été mis en place pour l'enregistrement de tous les véhicules et l'accès contrôlé de ceux-ci sur le site de Brussels Expo. Pour assurer son bon fonctionnement, nous requérons votre attention et collaboration ainsi que celles de chaque membre de votre organisation. Nous sommes convaincus que ce système permettra non seulement de vous faire gagner du temps, mais aussi d'accroître la sécurité pendant les périodes de montage et de démontage du Salon.

Nous souhaitons à tous bonne chance dans les préparatifs du Salon du Meuble de Bruxelles 2025 et restons à votre disposition pour toutes vos questions.

L'équipe du Salon du Meuble Bruxelles

MEUBELBEURS
SALON DU MEUBLE
BRUSSEL · BRUXELLES

Glenn De Maeseneer
Managing Director

Ines Van Craenenbroeck
In-House Designer &
IT-Manager

Carl Vanginderhuysen
Operations Manager

Fien Berckenbosch
Backoffice – Support

TABLES DES MATIÈRES

DÉMARCHES OBLIGATOIRES 4

ORGANISATION 5

1. Contact et accès 5
2. Informations générales 8-15
    a. Construction de stand 8
    b. Montage 9
    c. Démontage 10
    d. Commandes de biens et services 11
    e. Ligne du temps – Période préparatoire 14
    f. Ligne du temps – Sur place 15
3. Accès à Brussels Expo 16
    a. Introduction 16
    b. Accès constructeurs de stands, collaborateurs et fournisseurs 16
    c. Accès véhicules avec le système Vehicle Pass 16
    d. Choisir le Vehicle Pass adéquat 16
    e. Cartes d'entrée au salon 16
    f. Parking C 16
4. Assurance 17
5. Catalogue en ligne et site Internet 18
    a. Photo & logo 18
    b. Vos données 18
    c. Classification par article 18
6. Sécurité 19-20
    a. Règlement de sécurité 19
    b. Charte de sécurité 19
7. Optimisez votre participation 21-26
    a. Brussels Balthazar Awards 21
    b. Passages des tendances 23
    c. Opportunités de publicité 25
    d. Dossier de presse 25
    e. Bannière d'e-mail 25
    f. Contract – Logo sur le plan du Salon 25
    g. Conseils pour optimiser votre participation 25
    h. Une idée originale ? Faites-nous-en part ! 26
8. Divers 27-28
    a. Hôtels 27
    b. Musique sur les stands 27
    c. Gardiennage | Fête | Sécurité sur votre stand 27
    d. Automate bancaire 27
    e. Taxation poids lourds en Belgique 27
    f. Zone de basses émissions en Région de Bruxelles-Capitale 27
    g. Wi-Fi 28

DÉMARCHES OBLIGATOIRES

Visitez votre page personnelle d'exposant en ligne. Sur cette plateforme indispensable, vous pourrez télécharger le plan de votre stand et les laissez-passer de vos véhicules, passer vos commandes, mettre à jour vos coordonnées et profiter d'autres outils essentiels pour garantir la réussite de votre participation au salon. Vous trouverez le lien vers votre page personnelle dans l'e-mail qui vous a été envoyé, intitulé « *Confirmation de participation – Salon du Meuble de Bruxelles 2025* ».

Envoyez dès que possible le présent vademecum et le plan de votre stand à votre constructeur de stands.

Notez déjà les dates suivantes dans votre agenda :

À partir du **17/06**

- Activez votre compte sur le webshop de BRUSSELS EXPO pour y passer toute une série de commandes ! Quelques jours après la réception de votre confirmation de participation, vous recevrez un e-mail à ce propos intitulé « *Activation compte webshop Brussels Expo »* (détails des tarifs et services : voir p. 11 > 13).
- Commandez à temps, car les prix augmentent après une certaine date.

Avant le **12/09**

- Envoyez votre photo de produit et votre logo en haute résolution au Salon du Meuble (info p.18).
- Vérifiez et corrigez vos données pour le catalogue en ligne et l'application du Salon du Meuble (info p. 18).

ATTENTION : passé le 01/10, il n'est plus possible de modifier votre nom ou nom de marque pour le stand réservé.

Avant le **12/10**

- Complétez & envoyez la charte de sécurité à Vinçotte (info p. 19).

Conseil important :

Passez attentivement en revue toutes les sections de ce vademecum. Vous y trouverez tous les renseignements pratiques concernant votre participation au Salon du Meuble de Bruxelles. Prêtez particulièrement attention aux éléments essentiels et partagez ce vademecum aux membres de votre organisation et à vos fournisseurs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter ! Nous nous ferons un plaisir de vous aider : +32 2 558 97 20.

Système Vehicle Pass :

NOUVEAU : à compter de cette année, un nouveau système a été mis en place pour la gestion de l'accès de tous les véhicules sur le site de Brussels Expo. Vous trouverez toutes les explications relatives au mode opératoire pour l'enregistrement et aux différents types de pass dans un document que nous vous enverrons par e-mail **après le 22 septembre 2025**.

ORGANISATION

1. Contact et accès

Jusqu'au 23 octobre :

Siège social : **Salon international du Meuble Bruxelles asbl**
Allée Hof Ter Vleest, 5b7
1070 Bruxelles, BELGIQUE

Attention : entre le 24/10/2025 et le 10/11/2025, aucune permanence n'est assurée à cette adresse.

À partir du 24 octobre et pendant le salon :

Livraisons : **BRUSSELS EXPO – GATE G**
SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Chaussée romaine, 618
1020 Bruxelles, Belgique

*Attention : pour le démontage, tous les véhicules doivent se présenter au **Parking C**.*

Visiteurs : **BRUSSELS EXPO – GATE B**
SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Place de Belgique, 1
1020 Bruxelles, BELGIQUE

*Attention : ceci est l'accès pour les visiteurs qui viennent en **transports en commun, taxi ou navette.***

Visiteurs en voiture : **BRUSSELS EXPO – PARKING C**
SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Via sortie 7 ou 8 du ring R0
Waze : Parking C – Expo

*Attention : ceci est l'accès pour les visiteurs qui viennent avec leur **propre moyen de transport**.*

Secrétariat pendant le salon : **BRUSSELS EXPO – GATE C**
SALON DU MEUBLE BRUXELLES
Place de Belgique, 1
1020 Bruxelles, Belgique

***Attention** : à partir du 27/10/2025, nos bureaux seront installés dans le **Palais 5**. Vous pouvez y accéder par la Gate G à condition de disposer d'un Vehicle Pass valable, ou par la Gate C où vous pouvez vous garer temporairement sans Vehicle Pass (voir info, heures d'ouverture et plan dans les pages suivantes).*

Notre équipe au secrétariat du Salon :

Valerie
Soutien Salon du Meuble
Secrétariat

Tine
Soutien Salon du Meuble
Secrétariat

Ariane
Webshop & Services
Brussels Expo

Heures d'ouverture du secrétariat du Salon :

Pendant le **prémontage**, seule une permanence est prévue. Nos collaborateurs sont alors uniquement joignables par téléphone au +32 2 558 97 23.

Prémontage	Jeudi 23 au dimanche 26 octobre	Permanence téléphonique
Montage	Lundi 27 octobre au samedi 1er novembre	8h – 18h
Salon	Dimanche 2 novembre au mercredi 5 novembre	8h – 19h
Démontage	Jeudi 6 novembre	8h – 18h
Démontage	Vendredi 7 novembre	8h – 12h

Veillez à communiquer ces informations et ce calendrier à votre constructeur de stands et à vos fournisseurs !

Notre équipe sur le terrain :

À travers les halls de Brussels Expo, vous pouvez toujours faire appel à nos collaborateurs expressément sur place pendant les phases de (pré)montage et de montage. Ils sont à la disposition tant des constructeurs de stands que des fournisseurs et des exposants.

Sieger
Soutien Salon du Meuble
Hall Manager

Carl
Salon du Meuble de Bruxelles
Operations Manager

Nous sommes à votre disposition pour toutes vos questions et sommes tous les jours présents dans les palais d'exposition, de 8h à 18h. Vous nous reconnaitrez à notre logo du Salon du Meuble. Nous sommes aussi joignables par téléphone au +32 2 558 97 23.

Veillez à communiquer ces informations à votre constructeur de stands et à vos fournisseurs !

Plan Brussels Expo :

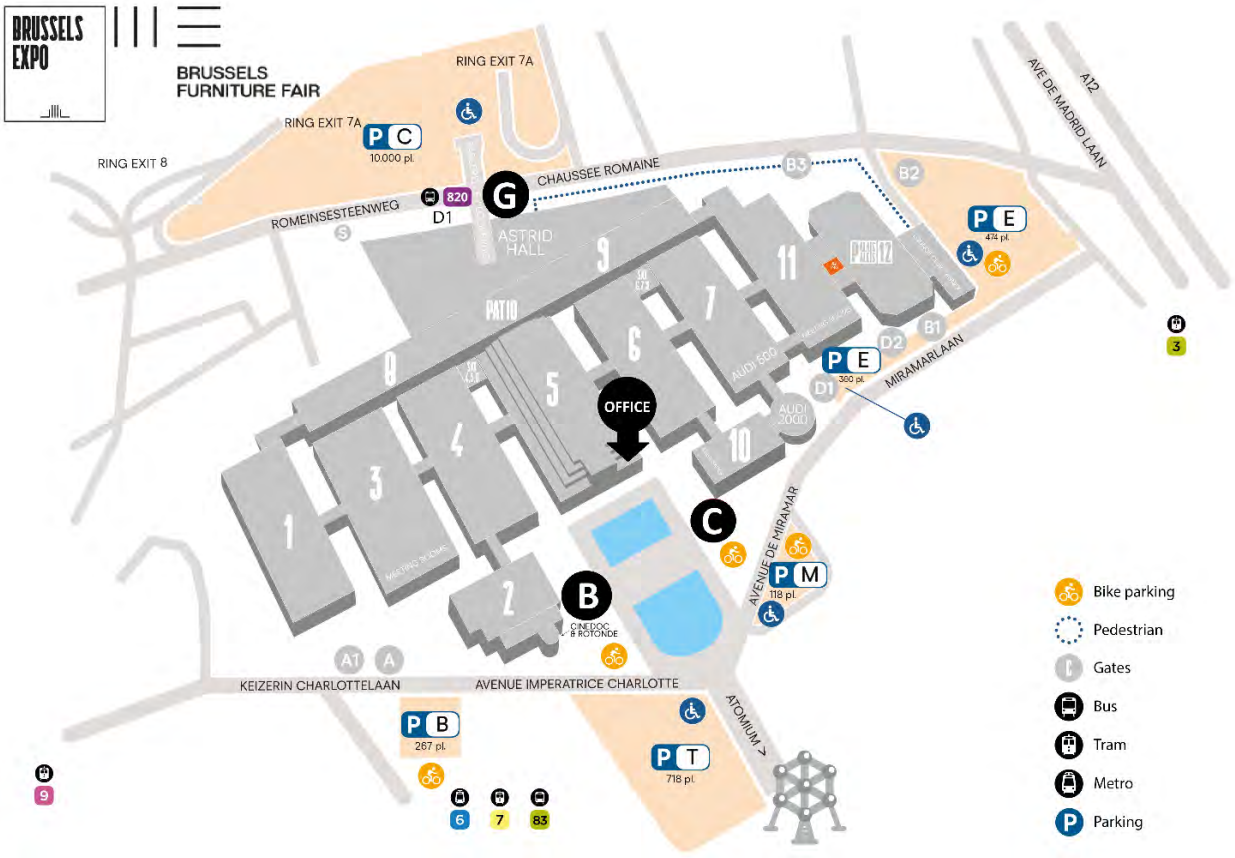

B — **Entrée B** – Uniquement pour les <u>piétons</u> et accès principal à notre salon, par les portes du Palais 5 (un autre accès piéton est prévu depuis le Parking C, par les portes du Astrid Hall).

C — **Grille C** – Accès uniquement possible avec le Vehicle Pass adéquat ou la vignette de parking VIP.

G — **Grille G** – Accès principal pour tous les véhicules disposant du Vehicle Pass adéquat.

OFFICE — **Secrétariat** – Salon du Meuble de Bruxelles – Palais 5

2. Informations générales

a. Construction de stand

1. Téléchargez votre plan de stand sur votre page personnelle d'exposant en ligne.
2. Respectez les dimensions de votre stand !
3. Il est interdit de construire des stands ou de faire de la publicité dans les allées, y compris en hauteur (par ex. bannières, drapeaux, etc.).
4. Tous les stands doivent être entièrement autoportants, sans suspension ni appui sur les murs et les plafonds. Pour les stands d'une hauteur supérieure à 3,5 m, une autorisation préalable doit être obtenue.
5. La hauteur standard des stands est de 3 mètres. Si cette hauteur est dépassée ou n'est pas atteinte et qu'elle diffère de celle de la structure de vos voisins, il est impératif que les faces arrière visibles des structures soient finies et peintes dans une teinte neutre. Tous les fils et câbles électriques doivent également être dissimulés.
6. S'il y a une armoire électrique sur votre stand, elle doit rester accessible à tout moment. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir complètement et le personnel doit pouvoir se tenir à une distance de 1 m des tableaux électriques. Les équipements de protection contre l'incendie situés sur ou dans l'espace du stand doivent également rester accessibles et dégagés à tout moment ! Ils sont indiqués sur votre plan de stand à l'aide des pictogrammes suivants :

   Cette règle vaut également pour TOUTES les portes et issues de secours attenantes aux stands. Les dispositifs de fermeture hydraulique des portes et les panneaux de commande doivent également rester opérationnels et ne peuvent être démontés ou désactivés.
7. Les installations électriques doivent être conformes aux normes de sécurité légales belges. Les détails peuvent être téléchargés à partir de votre page personnelle d'exposant en ligne. Pendant la construction, un organisme de contrôle agréé veillera au respect de la règlementation.
8. Lors de l'installation de votre tapis, l'utilisation de ruban adhésif de mauvaise qualité peut entraîner des frais de nettoyage supplémentaires. Ces frais seront facturés à l'exposant.
9. Les emballages et les déchets doivent être enlevés par l'exposant. Si cela n'est pas fait, les coûts seront répercutés sur l'exposant. Gérez vos propres déchets pendant les travaux. En gérant vous-même vos déchets de manière ordonnée, vous éviterez que les autres exposants considèrent votre stand ou l'allée comme un dépotoir collectif. Des conteneurs à déchets peuvent être commandés en ligne et sur place.
10. Pendant le montage et le démontage, les allées doivent rester dégagées à tout moment. Un passage d'au moins 1 mètre doit être garanti à tout moment afin d'assurer des conditions de travail agréables pour tous.

b. Montage

- À partir du lundi 27/10 pour les exposants qui construisent leur stand en interne ou qui le font construire par leur propre constructeur de stands. Veillez à commencer l'installation de votre stand au plus tard le jeudi 30/10.
- À partir du jeudi 30/10 pour les exposants ayant commandé un stand clé en main dans Holland à la Carte ou dans le Square.
- La construction des stands doit être terminée pour le samedi 01/11 à 12 h. À partir de ce moment, toutes les allées doivent être complètement libres.
- Les heures de montage sont comprises entre 7 h et 20 h. Les travaux peuvent avoir lieu plus tôt ou plus tard, mais doivent être signalés à l'organisation avant le début des constructions (par e-mail) ou pendant les travaux au secrétariat du salon dans le hall 5.
- Une période de prémontage est possible en fonction de l'accès et de la disponibilité des halls. Vous devez pour cela en faire la demande à l'organisation, par e-mail à cv@meubelbeurs.be (ce service est payant).
- Chaque camionnette ou camion entrant sur le site de Brussels Expo doit être muni d'un Vehicle Pass. Vous recevrez de plus amples infos à ce propos par e-mail fin septembre (voir Vehicle Pass, p 16).
- Les camions doivent quitter le site immédiatement après le déchargement. Il est possible de se parquer au parking C. Pendant le Salon, le stationnement dans le parking C doit toutefois être commandé sur le webshop de BRUSSELS EXPO.
- Il est interdit de décrocher les remorques et de les laisser sans surveillance entre les halls.
- Les camions, camionnettes, voitures et remorques ne sont pas autorisés à l'intérieur des halls.
- Voitures : accès limité, sur présentation du Vehicle Pass approprié. Plus d'infos à ce propos dans notre e-mail fin septembre.
- Pendant la période de montage et de démontage, votre constructeur de stands, son personnel ou vos collègues n'ont besoin d'aucun laissez-passer ou autorisation particulière pour accéder eux-mêmes aux halls de Brussels Expo, mais bien pour leur véhicule.

Pendant le montage, 2 points de restauration seront ouverts : à l'avant du Hall 5 sera proposée une gamme variée de plats chauds et froids, et à hauteur du Patio seront proposées de délicieuses frites belges.

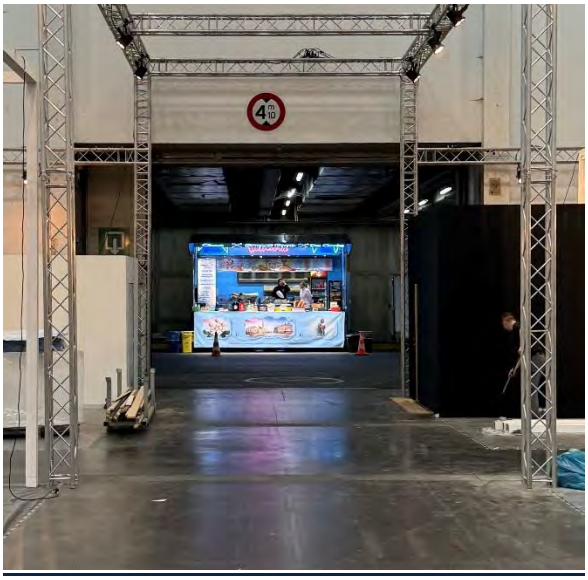

Sortie Patio direction Grill G – Stand de frites

c. Démontage

- L'emballage des produits, le rangement, la préparation des caisses et l'évacuation en général des stands ne peuvent commencer qu'après la fermeture du Salon du Meuble le mercredi 05/11, après 18h. À partir de ce moment, les travaux peuvent se dérouler jour et nuit jusqu'au vendredi 07/11 à 14h.
- Avant 18h, l'accès au Salon est **interdit** aux constructeurs de stands et à leur personnel.
- Les camions doivent se regrouper au Parking C. Afin de garantir un accès organisé et fluide aux halls d'exposition, les véhicules sont répartis par groupe afin d'entrer sur le site de Brussels Expo hall par hall. Plus d'infos à ce propos suivront dans notre e-mail fin septembre. Attention : les camions < 3,5 t ne peuvent pas participer au convoi et doivent attendre que tous les poids lourds soient entrés.
- Les tapis, rubans adhésifs et déchets doivent être enlevés par l'exposant.
- L'exposant doit restituer sa surface de stand dans l'état où il l'a reçu. Toutes souillures, dégradations ou déchets laissés sur place seront facturés à l'exposant.
- Si l'évacuation complète d'une zone de stand n'est pas réalisée dans les délais, le Salon du Meuble se réserve le droit d'évacuer tout matériel, produit, emballage ou tapis restants, aux frais et aux risques de l'exposant.
- Les exposants du Square ou de Holland à la Carte ainsi que les exposants qui ont commandé un stand clé en main doivent avoir entièrement vidé leur stand pour le jeudi 06/11 à 14h.
- Les exposants qui ont construit leur stand en gestion propre ou par le biais de leur propre constructeur doivent avoir quitté le site de Brussels Expo au plus tard le vendredi 07/11 à 14h.
- Les camions chargés doivent immédiatement quitter le site. Il est possible de se parquer au Parking C.
- Il est interdit de décrocher les remorques et de les laisser sans surveillance entre les halls.
- Les camions, camionnettes, voitures et remorques sont interdits dans les halls d'exposition, sauf accord explicite de nos collaborateurs.
- Pendant la période de démontage, votre constructeur de stands, son personnel ou vos collègues n'ont besoin d'aucun laissez-passer ou autorisation particulière pour accéder eux-mêmes aux halls de Brussels Expo.

Il n'y a pas de point de restauration ouvert pendant le démontage.

d. Commandes de biens et services

En fonction du type de service, vous devez passer commande auprès de BRUSSELS EXPO ou du Salon du Meuble.

Services et produits gérés et facturés par le Salon du Meuble :

1. Stand clé en main, à commander avant le 12/09.
2. Page publicitaire supplémentaire dans le catalogue en ligne, à commander avant le 12/09.
3. Conteneurs à déchets, à commander par e-mail ou sur place.

Pour toute commande, devis ou renseignement, vous pouvez nous envoyer un e-mail à cv@meubelbeurs.be. Merci d'utiliser exclusivement cette adresse e-mail !

Déchets et recyclage :

En collaboration avec notre partenaire GOM, nous mettons tout en œuvre pour vous débarrasser de vos déchets si vous ne les évacuez pas vous-mêmes. Néanmoins, face à la forte pression des prix et des règlementations en la matière, nous vous demandons d'adopter une démarche la plus sélective possible et de trier un maximum vos déchets. Nous vérifierons aussi de façon stricte la présence éventuelle de déchets ou de matériel d'emballage derrière votre stand. Ceci est en effet INTERDIT et peut entraîner une interdiction d'ouverture de votre stand par les pompiers. Depuis cette année, nos collaborateurs utilisent de nouveaux bons de commande plus clairs, qui vous seront facturés après la fin du Salon. Nous insistons que ces commandes soient autant que possible gérées et communiquées par une même personne de votre organisation, afin d'éviter des erreurs.

Nos collaborateurs sont habilités à commander spontanément des conteneurs à déchets pour l'évacuation de tout déchet ou matériel d'emballage qui gêneraient la construction de stands attenants. Le cas échéant, vous en serez informé dès votre retour au stand. Les frais qui en découlent ne peuvent être contestés auprès de l'organisation et vous seront facturés, de même que les heures de travail correspondantes.

Prendre soin de notre environnement est une tâche qui nous incombe à tous et toutes et il est donc de votre responsabilité de sensibiliser tous les membres de votre organisation et de votre réseau à ce propos. Parlez-en à votre constructeur de stands !

BRUSSELS FURNITURE FAIR

N° 54021

Orderbevestiging
Confirmation de commande
Bestelbestätigung
Order confirmation

GARBAGE CONTAINER SERVICE

- Commande surplace selon les besoins
- 1,1 m³
- 3 m³
- Plus gros volumes uniquement sur demande !
- Livraison sur votre stand
- Prix : consultez nos collaborateurs.

Services et produits gérés et facturés par BRUSSELS EXPO :

1. Électricité
2. Eau
3. Points de suspension
4. Internet
5. Extincteur (obligatoire pour les stands > 72 m²)
6. Parking
7. Nettoyage de stand
8. Services logistiques (chariot élévateur avec chauffeur, stockage…)
9. Mobilier de stand
10. Fleurs et plantes
11. Matériel audiovisuel
12. Matériel électrique
13. Tapis de stand & sol surélevé
14. Restauration sur votre stand
15. Hôtesses

Les commandes peuvent **uniquement être passées en ligne**, via le webshop de BRUSSELS EXPO. Activez ou créez votre compte sur le webshop dès qu'il sera accessible (ouverture prévue le 02/06/2025) : https://shop.expo.brussels/expo/.

Le personnel de BRUSSELS EXPO est à votre disposition pour toute question, par e-mail connections@brussels-expo.be ou par téléphone : +32 2 658 42 55.

Attention ! Le prix des produits et des services peut évoluer :

Tenez compte du fait que le prix de tous les services augmente à mesure que la date du Salon du Meuble approche. Nous vous recommandons donc de bien préparer votre participation et de passer commande à temps auprès de vos fournisseurs.

Commande via :	Tarif préférentiel :	Tarif standard :	Tarif standard +20 % :
Brussels Expo	**Jusqu'au 30/09**	**Du 01/10 au 21/10**	**À partir du 22/10**
Ziegler	**Jusqu'au 30/09**	**Du 01/10 au 21/10**	**À partir du 22/10**

Services et produits gérés et facturés par ZIEGLER :

1. Location de chariot élévateur sans chauffeur
2. Location de chariot élévateur avec chauffeur
3. Manutention : chargement – déchargement – stockage de produits et matériaux

Les commandes peuvent être **passées en ligne**, via le webshop de BRUSSELS EXPO. Nous vous conseillons de réserver ces services avant le début du montage afin d'éviter de longs temps d'attente.

Plan bureau Ziegler :

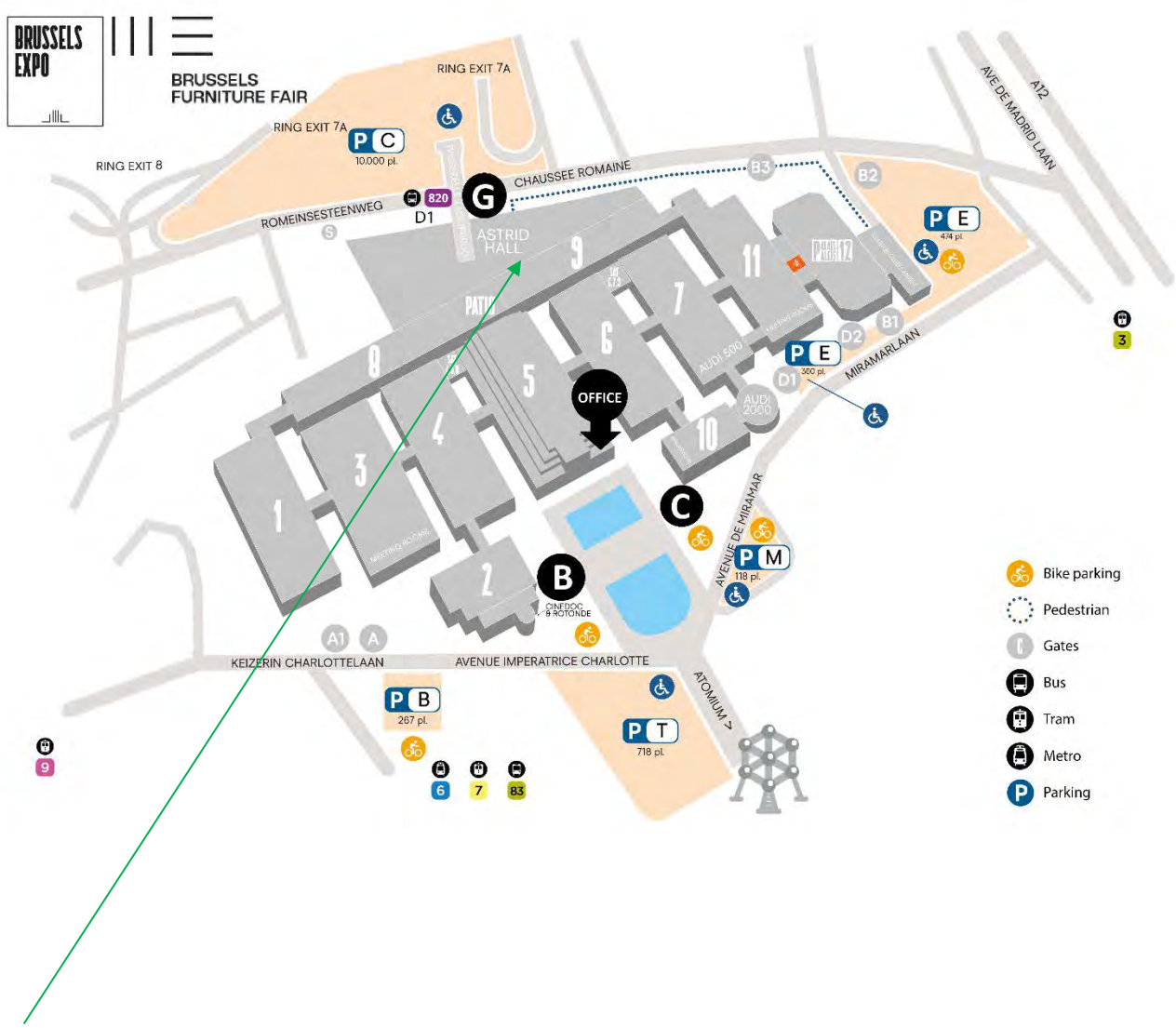

Bureau ZIEGLER – Service de chariot élévateur & manutention et stockage de produits, situé à l'arrière du Hall 9, à hauteur de la porte 9A. Leur bureau est ouvert tous les jours de 8h à 17h et est facilement accessible via la Gate G.

e. Ligne du temps – Période préparatoire

f. Ligne du temps – Sur place

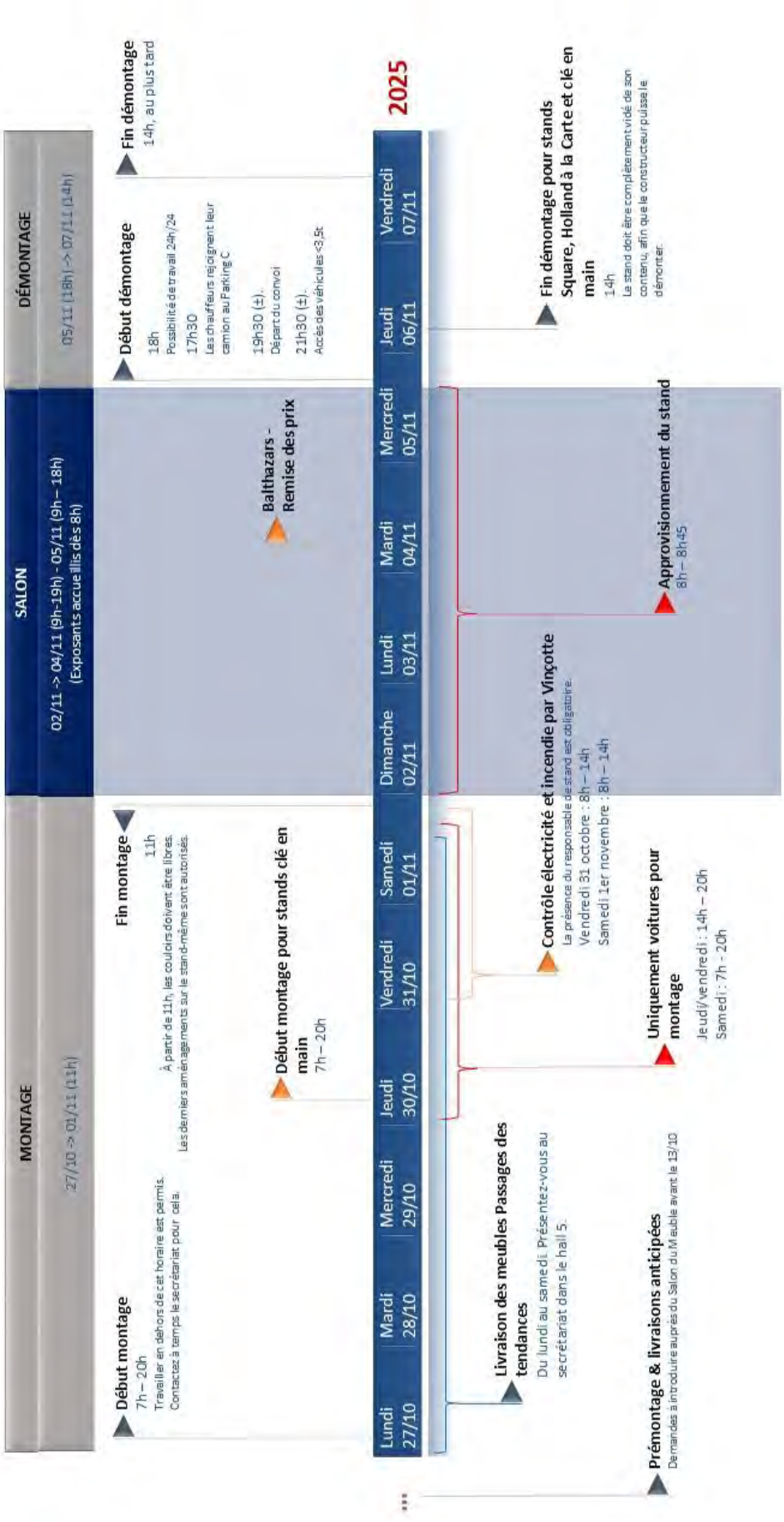

3. Accès à Brussels Expo

a. Intro

Dans le cadre de votre participation au Salon du Meuble de Bruxelles, plusieurs documents sont nécessaires pour assurer un accès aisé et une bonne organisation de l'évènement. Les équipes et collaborateurs, les véhicules et les visiteurs doivent ainsi respectivement être munis d'un laissez-passer, d'un Vehicle Pass et d'une carte d'entrée au Salon.

b. Accès constructeurs de stands, collaborateurs et fournisseurs

Pendant le prémontage, le montage et le démontage, ces personnes ne doivent pas disposer de laissez-passer particulier.
En revanche, pendant les jours de Salon, tous vos collaborateurs doivent bien évidemment être enregistrés et scannés à l'entrée du site, au niveau du Hall 5 ou de l'Astrid Hall en venant du Parking C.

c. Accès véhicules avec le système Vehicle Pass

Une **nouveauté** de cette année est le passage au **système Vehicle Pass** de Brussels Expo, qui permet de scanner individuellement chaque véhicule et de l'identifier sur le site.

d. Choisir le Vehicle Pass adéquat

Tous les détails seront communiqués **à partir du 22 septembre 2025**. En raison de la quantité d'informations liées à ce système, des différents types de Vehicle Pass et du fait qu'il s'agit d'une toute nouvelle méthode d'enregistrement des véhicules, nous avons décidé de vous envoyer cette année un document séparé par e-mail, en même temps que les « dernières instructions ».

e. Cartes d'entrée au salon

Les cartes d'entrée seront envoyées (par courrier) aux exposants au début du mois d'octobre et sont gratuites. Vous recevez 1 carte par 10 m² de stand, avec un minimum de 6 et un maximum de 50. Ces cartes sont valables pendant les 4 jours d'exposition. Ne les distribuez pas à vos clients, car nous les invitons directement nous-mêmes afin de pouvoir les enregistrer. Si vous souhaitez inviter un client important, vous pouvez télécharger des codes d'invitation à partir de votre page personnelle d'exposant en ligne.

f. Parking C

Si vous souhaitez facilement orienter vos chauffeurs jusqu'au Parking C, utilisez ce QR code WAZE :

4. Assurance

Une assurance collective est souscrite par le Salon du Meuble. La souscription de l'assurance « tous risques exposition clou à clou » est obligatoire. Les conditions générales de cette police sont disponibles sur simple demande. Nous vous facturons automatiquement cette assurance obligatoire au prix de 1,50 €/m².

Étendue de l'assurance :

Cette assurance couvre, selon les conditions générales « tous risques exposition », les biens exposés et leur stand contre la destruction totale ou partielle, l'endommagement, le vol ou la disparition, à partir du moment où les biens quittent votre entreprise jusqu'à leur retour. Le séjour au Salon du meuble de Bruxelles, le chargement et le déchargement sont compris. Les risques de grève et d'émeute sont inclus. Le terrorisme est exclu. Cette couverture n'est valable qu'au sein de l'UE et uniquement pour les transports directs depuis le site de l'exposant jusqu'au Salon du Meuble de Bruxelles et vice versa. L'entreposage intermédiaire ou la manutention chez des tiers ne sont pas couverts. La période d'assurance maximale est fixée entre le 21/10 et le 11/11.

Franchise :

Une franchise de 125 euros par dommage sera facturée à l'exposant.

Valeur assurée (sauf en cas d'incendie) :

- Matériel de stand et objets exposés : 154,93 €/m² au premier risque.
- Objets fragiles et matériel électrique (verre, céramique, marbre, miroirs, poterie, porcelaine, spots, lampes, etc.) et matériel électronique et sonore (matériel vidéo et sonore, etc.) : 92,96 €/m² au premier risque.
- Les biens tels que les boîtes à outils, les marteaux, les tournevis, les perceuses, les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, les échelles, etc. ne sont pas assurés.

Valeur assurée en cas d'incendie, y compris foudre, explosion, chute d'avion :

557,76 €/m² au premier risque pour le matériel de stand et les objets exposés, les objets cassables, le matériel électrique, électronique et de sonorisation.

Dommage :

Tout dommage ou vol doit être immédiatement signalé au secrétariat du Salon et doit être accompagné d'un rapport de police. La valeur des biens volés ou endommagés doit être prouvée au moyen d'une facture ou d'une preuve d'achat.

Aucune indemnité ne sera versée tant que toutes les factures n'auront pas été payées conformément au règlement du Salon du Meuble de Bruxelles.

5. Catalogue en ligne & site Internet

a. Photo & logo

La mention de vos données de contact dans le catalogue en ligne publié sur le site web du Salon du Meuble de Bruxelles est cruciale et obligatoire. Si vous souhaitez encore accroître votre visibilité, il est possible de commander une page supplémentaire via votre page personnelle d'exposant en ligne.

Pour une présentation optimale, les photos et les logos doivent répondre aux conditions suivantes :

- Uniquement une photo de produit (sans mise en page particulière, sans lettrage ni slogan)
- En haute résolution
- Le nom du fichier de la photo doit inclure le nom de l'entreprise.

Les photos et le logo doivent nous parvenir **avant le 12 septembre**. Passé ce délai, nous devrons utiliser les images publiées dans le catalogue de la dernière édition du Salon. Vous pouvez nous fournir les fichiers :

- En les téléchargeant depuis votre page personnelle d'exposant en ligne.
- En nous les envoyant par e-mail ou via le service gratuit www.wetransfer.com.

Le Salon du Meuble Bruxelles ne peut être tenu responsable en cas d'erreur de publication, d'omission ou d'erreur involontaire. En cas de contestation, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

ATTENTION : toute la correspondance relative au catalogue en ligne, au site web et à l'application du Salon du Meuble de Bruxelles provient directement du Salon du Meuble et n'est jamais envoyée par l'intermédiaire de tiers. Nous vous recommandons donc de toujours vérifier les coordonnées de l'expéditeur.

Nous vous rappelons que le Salon du Meuble de Bruxelles n'a rien à voir avec des organisations telles que **International Fairs Directory, Inter-Fairs ou Expo Guide**, qui utilisent abusivement les données de notre site web et tentent de vous induire en erreur.

b. Vos données

Vérifiez vos données personnelles affichées sur votre page personnelle d'exposant en ligne et adaptez-les si nécessaire !

IMPORTANT : passé le 01/10, il n'est plus possible d'adapter votre nom d'entreprise ou de marque sur le stand réservé pour vous. À partir de cette date, nos concepteurs entament en effet les tâches d'impression et de confection des signalisations des stands, plans du Salon et autres communications.

c. Classification par article

Sur votre page personnelle d'exposant en ligne, indiquez les catégories dans lesquelles se trouvent vos produits afin que les visiteurs du salon puissent facilement vous trouver sur notre site web.

6. Sécurité

a. Règlement de sécurité

Le règlement de sécurité complet de BRUSSELS EXPO est disponible sur votre page personnelle d'exposant en ligne. Veuillez utiliser le lien vers votre page personnelle d'exposant qui vous a été envoyé par e-mail.

Extincteurs:
Tous les stands d'une superficie supérieure à 72 m² doivent disposer d'un extincteur placé en évidence. Vous pouvez si nécessaire en commander un sur le webshop de BRUSSELS EXPO.

Utilisation de bouteille de gaz :
On entend ici tous les types de gaz sous forme de bouteille sous pression. Vu que les bouteilles de gaz (inflammables ou ininflammables) peuvent exploser ou être catapultées à la suite d'un échauffement, la présence de TOUTE bouteille de gaz (y compris donc pour les fûts à bière !) de même que la nature du gaz doivent être signalées au secrétariat. Envoyez-nous un plan de votre stand en cochant l'endroit où la/les bouteille(s) se trouvera/trouveront.

Bougies:
L'exposition ou l'utilisation de feu ou de bougies allumées est interdite.

Vêtements de sécurité :
Le port de vêtements de sécurité est obligatoire durant le (dé)montage.

Alimentation électrique des stands :
L'installation électrique de tous les stands sera contrôlée par Vinçotte lors du montage. Si le rapport d'inspection est négatif, BRUSSELS EXPO est obligé de couper l'alimentation électrique du stand. Nous vous conseillons donc de veiller à ce que votre constructeur de stands reste présent jusqu'à ce que vous ayez reçu un rapport positif de Vinçotte.

b. Charte de sécurité

BRUSSELS EXPO a désigné Vinçotte comme partenaire officiel pour e.a. veiller au respect de la sécurité des personnes impliquées dans la construction de stands.

Lors du montage et du démontage du Salon, Vinçotte vérifie si les travaux sont exécutés conformément aux règles de sécurité. En cas d'infraction grave, les travaux peuvent être interrompus. Pour être informé des travaux à effectuer et faire évaluer les risques associés, la charte de sécurité, complétée et signée, doit être envoyée à Vinçotte avant le 12/10. Cette démarche est une obligation légale ! Les stands qui n'ont pas rempli de charte ne peuvent pas commencer les travaux !

Toute question relative à cette charte peut être posée par mail à Vinçotte : bruexpo@vincotte.be.

Charte à remplir et à renvoyer à Vinçotte avant le 12/10

BRUSSELS EXPO

ANNEXE 7

CHARTE POUR LES EXPOSANTS ET LEURS CONSTRUCTEURS DE STANDS

Nom du salon: SALON DU MEUBLE BRUXELLES 2025 Date du salon: 02 - 05 NOVEMBRE 2025
Exposant: _____ Nr du palais et du stand: _____

Cher exposant,

Votre stand peut être monté de deux manières différentes.
Veuillez cocher ce qui est d'application dans votre cas:

☐ A. Vous louez un stand tout prêt de l'organisation.

☐ B. Vous construisez vous-même le stand, ou vous le faites monter par un monteur de stands.
Dans ce cas, nous souhaitons recevoir certains renseignements complémentaires en rapport avec la manière dont ce stand est monté. Veuillez cocher ce qui est d'application:

- ☐ 1. Vous construisez un stand modulaire (hauteur limitée à 2,5m)
- ☐ 2. Vous construisez un stand (moins de 2,5m de haut)
- ☐ 3. Vous construisez un stand modulaire (plus de 2,5m de haut) – sans étage
- ☐ 4. Vous construisez un stand (plus de 2,5m de haut) – sans étage
- ☐ 5. Vous construisez un stand avec un étage accessible (privé ou public)
- ☐ 6. Le monteur de stand place de l'éclairage professionnel (ponts lumineux) ou du matériel audiovisuel.

Dans les cas 2, 4, 5 et 6 le monteur de stands doit également ajouter une analyse de risque.

Données du MONTEUR DE STAND _____
Adresse _____ Nr. _____
Nr postal.: _____ Commune: _____
Tél : _____ Fax: _____

Le responsable de chantier : _____

	Données du sous-traitant (nom, adresse, tél)	Description du travail (voir point B)
1		
2		

DECLARATION D'INTENTION[1]

1. Le soussigné renvoie cette charte complétée et signée et confirme qu'il a lu et clairement compris les consignes de sécurité applicables à BRUSSELS EXPO.
2. Il s'engage à respecter scrupuleusement ses obligations en matière de Sécurité, Santé et Environnement. Il transmettra la brochure d'information au monteur de stand et lui demande, si nécessaire (voir point B), de joindre une analyse de risque.
3. Le soussigné déclare avoir reçu les prescriptions de sécurité de BRUSSELS EXPO du Comité Organisateur et qu'il prendra les initiatives nécessaires pour informer du contenu de ce document tous ses travailleurs et, le cas échéant, également les sous-traitants qui travaillent pour son compte.
4. Le soussigné déclare qu'en cas d'accident de travail sur le stand, il contactera immédiatement le coordinateur de sécurité et lui transmettra l'information complémentaire nécessaire.

__ / __ / __ _____ _____
Date Nom et fonction Signature

Ce document doit être renvoyé dûment complété au coordinateur de sécurité à: bruexpo@vincotte.be et y joindre les éventuelles analyses de risque avant le début des travaux.

[1] Déclaration d'intention, conforme à l'article 29 de la Loi sur le bien-être

7. Optimisez votre participation

a. Brussels Balthazar Awards

Les Balthazars du Meuble représentent un moyen idéal pour optimiser votre participation au Salon du Meuble de Bruxelles. Ces prix vous permettent de mettre votre collection et votre société en valeur, tant pendant le Salon même grâce à la remise de prix festive et au matériel promotionnel sur votre stand, que par la suite par le biais de publications dans la presse. **De plus amples informations à ce propos suivront en septembre, par le biais de nos réseaux sociaux et d'un e-mail personnel envoyé à tous nos exposants.**

Les nominations et la sélection définitive se feront par un jury professionnel, composé de personnes étroitement impliquées dans le secteur.

Règlement général :

- Participants : tous les exposants au Salon du Meuble de Bruxelles, aussi bien belges qu'étrangers. Chaque participant peut présenter au maximum 3 articles. Le jury décide seul où il passe et peut également nominer des produits non présentés. Vous trouverez le formulaire de participation à la page suivante de ce vademecum.
- Nouveaux produits : seuls les produits créés pour la nouvelle collection 2025/2026 peuvent être proposés.
- Nominations : un certain nombre de produits sont nominés pour chaque catégorie. Les membres du jury distribuent des labels distinctifs que les exposants apposent de façon bien visible sur les produits sélectionnés.
- Sélection d'un gagnant et de deux lauréats par catégorie : le jury sélectionnera un gagnant et deux lauréats parmi les produits nominés de chaque catégorie. Il établira un rapport et justifiera ses choix. Les critères de sélection sont notamment : le design, l'originalité, l'apport technologique, la fonctionnalité, l'utilisation de matériaux innovants, le respect de l'environnement & le développement durable, l'aspect intemporel, la multifonctionnalité, etc.
- And the winner is…

Tous les gagnants des BALTHAZAR Awards 2024

Formulaire d'inscription aux Brussels Balthazar Awards

À renvoyer avant le 1/10 à adm@salondumeuble.be

SOCIÉTÉ
PERSONNE DE CONTACT
N° DE STAND
TÉL.
E-MAIL
NOM DU PRODUIT + BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO :

b. Passages des tendances

Comme les Balthazars, les passages des tendances représentent le moyen idéal pour optimiser votre participation au Salon et pour mettre vos nouvelles collections en valeur.

Comme chaque année, 3 styles ont été observés qui reflètent les tendances de la prochaine saison. Chaque thème est élaboré dans un « moodboard » : un collage de couleurs, matériaux, formes, dessins et commentaires. Ces moodboards constituent une source d'inspiration pour la mode et les tendances du secteur de 2026.

Ces styles ne se résument pas à des réflexions théoriques, mais sont aussi illustrés au Salon du Meuble de Bruxelles par le biais de vos nouveaux modèles. Une sélection de ceux-ci est placée dans les passages entre les Halls : votre modèle y est joliment exposé dans un décor correspondant au style représenté et dans une ambiance différente de celle de votre stand. Les visiteurs découvrent ainsi votre produit sous un autre angle et sont stimulés à venir visiter votre stand. Chaque modèle est évidemment accompagné de son nom, de celui du fabricant et du numéro de stand.

En page suivante, vous trouverez un formulaire d'inscription pour tenter d'obtenir une place dans un des passages des tendances. Une photo, un croquis ou même un simple dessin nous suffit. **Le meuble même ne doit être disponible que le samedi avant l'ouverture.**

Un de nos passages des tendances de l'édition de 2024

Formulaire d'inscription aux Passages des tendances

A envoyer avant le 1/10 à adm@salondumeuble.be

SOCIÉTÉ
PERSONNE DE CONTACT
N° DE STAND
TÉL.
E-MAIL
NOM DU PRODUIT + BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO : NOM : BRÈVE DESCRIPTION ET PHOTO :

c. Opportunités de publicité

Votre meuble sur un podium à une de nos entrées :

Votre meuble mis en avant à l'une de nos zones d'entrée ? Prenez contact avec nous !

Publicité supplémentaire dans le catalogue en ligne du salon :

Commandez-la depuis votre page d'exposant en ligne ou contactez-nous.

Publicité sur place :

Si vous souhaitez jouir d'une visibilité supplémentaire pendant le salon, veuillez contacter la société MediaExpo, partenaire officiel et unique du Salon du Meuble de Bruxelles (e-mail : management@mediaexpo.be - téléphone : +32 2 427 31 59). MediaExpo propose une multitude de formats publicitaires.

Presse spécialisée :

La période autour du Salon du Meuble est le moment idéal pour commander une page de publicité auprès d'un de nos partenaires presse en faisant référence à votre stand.

Newsletter & blog - Brussels Furniture AfFair :

Chaque exposant a la possibilité de disposer d'un petit article publié sur le blog Furniture afFair du Salon du meuble de Bruxelles (https://blog.meubelbeurs.be) pour y présenter ses dernières collections. Les posts feront l'objet d'une promotion internationale par le biais de la newsletter du Salon. Plus d'informations et les coordonnées du responsable seront bientôt communiquées.

d. Dossier de presse

Amenez-nous votre dossier de presse ou kit média au secrétariat (à l'avant du hall 5). Nous le mettrons à disposition de la presse.

e. Bannière d'e-mail

Mettez en lumière votre participation au Salon du Meuble de Bruxelles en ajoutant notre signature électronique au bas de vos e-mails. Vous pouvez la télécharger depuis votre compte d'exposant en ligne.

f. Contract – Logo sur le plan du Salon

Marquage Contract :

Vous êtes actif sur le marché des projets ? Informez-nous-en avant le 1er septembre et nous marquerons votre stand d'un logo « Contract » sur le plan du Salon ainsi que sur notre site web. Ainsi, les architectes d'intérieur, les promoteurs immobiliers, les acheteurs du secteur des soins de santé, de l'hôtellerie et d'autres prestataires de services trouveront immédiatement votre stand.

g. Conseils pour optimiser votre participation

Une dizaine de conseils sont proposés sur une liste à télécharger depuis votre compte en ligne. Cette liste peut vous aider à préparer au mieux votre participation au salon.

h. Une idée originale ? Faites-nous-en part !

Entrée Hall 5
Plateforme Outdoor Hall 3
Fair Express en rickshaws
La Gazette / Plan du Salon

8. Divers

a. Hôtels

Le partenaire officiel du Salon du Meuble pour la réservation de chambres d'hôtel est Brussels Booking Desk. : https://www.salondumeuble.be/pratique/hotels. Nous vous conseillons de réserver vos nuitées bien à temps !

b. Musique sur les stands

La musique ne peut pas être dérangeante. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 80 dB. L'organisation prendra les mesures nécessaires en cas de plainte.

Pensez également à vous régulariser auprès de la SABAM et de la rémunération équitable via **UNISONO**.

- Contacts Unisono : +32 2 286 82 11 ou music@unisono.be – www.unisono.be

c. Gardiennage | Fête | Sécurité sur votre stand

Pendant le Salon, le site de BRUSSELS EXPO ainsi que les halls sont surveillés. Le gardiennage commence au premier jour du montage et prend fin au dernier jour du démontage.

Si vous souhaitez organiser une fête ou un évènement sur votre stand, vous devez **obligatoirement** nous en faire la demande. Certaines conditions peuvent y être associées en matière de surveillance ou d'assistance pour accompagner vos invités vers la sortie. En tant qu'organisateur de l'évènement, vous pouvez être tenu responsable en cas de dommages à d'autres stands ou à l'infrastructure du Salon. Pour plus d'informations : cv@meubelbeurs.be.

d. Automate bancaire

Vous trouverez un automate bancaire dans le Hall Astrid, où se situe notre entrée du côté du parking C.

e. Taxation camions poids lourds (+3,5 t) en Belgique

Depuis le 1er avril 2016, une taxe kilométrique s'applique à tous les véhicules destinés au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site web de Viapass : www.viapass.be.

f. Zone de basses émissions en Région de Bruxelles-Capitale

La Région de Bruxelles-Capitale est une zone de basses émissions (« Low Emission Zone » ou « LEZ »). Toutes les voitures et camionnettes sont concernées, qu'elles soient immatriculées en Belgique ou à l'étranger. Vérifiez si votre véhicule est impacté sur le site suivant : https://lez.brussels/mytax/fr/.

Le parking C et la grille G sont accessibles sans problème via le Ring. **Attention** : ce n'est pas le cas pour la Gate C, à l'avant du hall 5 ! (côté Atomium)

g. Wi-Fi

Une connexion Wi-Fi - non garantie - est disponible gratuitement dans les halls de BRUSSELS EXPO. Toutefois, nous conseillons aux exposants pour lesquels une connexion est indispensable de commander une connexion Internet séparée.